DEMANDE DE COMPLEMENTS

Projet photovoltaïque de Colombe-les-Vesoul

Commune de Colombe-lès-Vesoul

Département de la Haute-Saône (70)



TotalEnergies
Agence Bourgogne-Franche-Comté
38, Avenue Françoise Giroud
21000 Dijon



Bureau d'études JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies www.be-jc.com

Réalisation du dossier:

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON 3, Quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Tél.: 03.26.21.01.97



Dans le cadre de la demande de compléments du 30 août 2023 et du 4 septembre 2023, la présente étude ainsi que ses annexes ont été mises à jour. Le tableau ci-dessous répertorie les modifications apportées à l'Etude d'Impact sur l'Environnement au regard des demandes de compléments.

Demande de complément	Document/ paragraphe et page concernés	Objet de la modification/Réponse apportée
	Volet environnement	
Le projet se situe dans le périmètre de protection éloigné de la Font de Champdamoy destinée à la consommation humaine de l'agglomération de Vesoul. Des mesures appropriées doivent être définies en phase travaux et en cas d'incendie afin de protéger la ressource en eau.	Chapitre II.7.5 page 103 Chapitre III.7.6 page 106	Une note, une carte et un complément d'information sur le captage AEP de la source de la Font de Champdamoy ont été ajoutés. Egalement le niveau d'enjeu a été modifié passant de nul à faible.
De ce fait, le dossier doit notamment être modifié en page 102 de l'EIE où un enjeu nul est retenu pour ce qui est des zones de captage d'eau potable.	Chapitre V.2.3.3 page 165 Chapitre V.2.7 page 167 Chapitre V.2.8 page 168	Une note dans la partie des incidences sur les eaux souterraines a été ajoutée. Elle expose le niveau de risque par rapport au projet solaire de Colombe-lès-Vesoul et présente des mesures appropriées notamment l'application des préconisations du SDIS et des mesures antipollution en phase chantier.
		Une note bibliographique a été ajoutée sur le risque incendies dans un parc photovoltaïque.
Volet paysage		
Au regard du projet et des impacts possibles sur les points de vue remarquables du secteur proche, il convient de prendre en considération les sites suivants :	Chapitre III.8.7.1 page 121 Chapitre V.5.4.4 page 205	En ce qui concerne la présentation du château (MH) de Colombe-lès-Vesoul, une partie lui est dédiée dans l'état initial (chapitre III.8.7.1 et photos 33 et 34). Cette partie est reprise puisque, d'après le point de vue nouvellement réalisé au niveau du château, une visibilité sur la ZIP se dégage. La conclusion du niveau de sensibilité est donc modifiée d'un niveau initialement établi comme nul à modéré en s'appuyant sur le panorama depuis le parvis du château. En réponse à ce niveau modéré de sensibilité, la modélisation du projet depuis le parvis du château est présentée au sein l'analyse des incidences visuelles du projet. Celle-ci est évaluée comme faible à modérée.
Colombe-lès-Vesoul - Point de vue sur le paysage depuis les terrasses du château monument historique et depuis le point de vue Grande rue, devant le château. Les photomontages devront être réalisés en vue hivernale Point de vue depuis le Dolmen de la Pierre qui Vire, en direction de la zone de projet.	Chapitre V.5.4.5 page 205	En ce qui concerne la réalisation d'un point de vue en direction du projet depuis le monument historique du dolmen de la Pierre qui Vire, la présentation de cet élément est déjà réalisée au sein de l'état initial de l'étude pour évaluer le niveau de sensibilité comme nul. Cette présentation s'appuie sur un panorama issu d'un point de vue à proximité du monument historique (page 120). Pour répondre à la demande de complément, une partie d'analyse des incidences visuelles du projet depuis ce monument historiques a été ajoutée malgré la sensibilité nulle qui est établie. Cette analyse démontre une absence d'incidence visuelle.
 Vesoul - Le site classé de la butte, dite La Motte Pour l'ensemble de ces sites, il conviendra de fournir des photomontages montrant la centrale photovoltaïque dans son environnement afin de visualiser l'impact potentiel de l'installation depuis ces sites emblématiques. 	Chapitre III.8.7.2.2 page 123 Chapitre III.8.7.2.3 page 123 Chapitre V.5.4.6 page 206	La demande de complément concernant le Site classé de la Motte de Vesoul a permis de soulever un oubli dans le recensement des Sites classés et inscrit du territoire d'étude, à savoir : le Site classé du Sabot de Frotey-lès-Vesoul, le Site Classé de la Motte de Vesoul et le Site inscrit des quartiers anciens de Vesoul. L'analyse des sensibilités de ces éléments a été ajoutée au sein de l'état initial. Ainsi, le Site classé de la Motte de Vesoul présente une sensibilité très faible d'après l'analyse. Pour les deux autres Sites ajoutés à l'analyse, les sensibilités ont été évaluée comme nulle. Au sein de la partie dédiée aux incidences visuelles du projet, la Motte de Vesoul avait déjà été présentées comme un élément paysager remarquable. Cette présentation des incidences du projet depuis la Motte s'appuyait sur le point de vue depuis la table d'orientation au sommet du relief. L'incidence visuelle du projet était évaluée comme nulle depuis ce point de vue, du fait de la distance et de la conservation de la bande boisée au Nord de la zone d'implantation des tables photovoltaïques. Afin de considérer la demande de complément, le titre du sous-chapitre a été repris pour intégrer la protection de la Motte comme Site classé, soit : « Incidence depuis un élément paysager remarquable et Site classé : la Motte de Vesoul ».